



REGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC) – 2025PA45005 RELATIF AUX TRAVAUX DE MODERNISATION DU SYSTEME DE SECURITE INCENDIE (SSI) DU BATIMENT « K » DE PSYCHIATRIE DU CENTRE HOSPITALIER DE MACON

SOMMAIRE

Article 1 - Pouvoir adjudicateur.....	3
1.1 - Type de pouvoir adjudicateur	3
1.2 - Activité principale	3
1.3 - Coordonnées du pouvoir adjudicateur	3
Article 2 – Etablissements concernés par la consultation.....	3
Article 3 - Objet de la consultation.....	3
3.1 - Intitulé de la consultation	3
3.2 - Type de marché	3
3.3 - Forme du marché	3
3.4 - Décomposition en lot(s).....	3
3.4.1 - Description succincte du marché	3
3.4.2 - Classification CPV	4
3.4.3 - Quantité ou étendue du marché	4
3.5 - Option(s).....	4
3.5.1 – Marchés complémentaires.....	4
3.6 - Phases	4
3.7 - Tranches	4
3.8- Variantes.....	4
Article 4 - Accord sur les marchés publics.....	5
Article 6 - Durée du marché ou délai d'exécution	5
Article 7 - Lieu d'exécution des prestations	5
Article 8 - Conditions relatives au(x) marché(s).....	5
8.1 - Cautionnement et garanties exigés	5
8.2 - Modalités de financement des prestations	5
8.3 - Modalités de paiement des prestations	5
8.4 - Forme juridique du groupement	5
8.5 - Autres conditions particulières	5
Article 11 - Conditions de la consultation	5
11.1 - Type de procédure	5
11.2 - Modalités de participation à la consultation	5
11.3 - Visite préalable du/des sites.....	5
11.4 - Date limite d'obtention et/ou d'accès aux documents de la consultation	6
11.5 - Date limite de réception des plis.....	6
11.6 - Délai de validité des offres	6
11.7 - Contenu du dossier de consultation	6
Article 12 - Modalités de remise des plis.....	7
12.1 - Transmission des plis matérialisés.....	7
12.2 - Transmission des plis dématérialisés	7
12.3 - Contenu du pli	8
12.4 - Modalités d'ouverture des plis.....	9
Article 13 - Modification du dossier de consultation.....	9
Article 14 - Ouverture du pli et jugement des offres	9
14.1 - Critères de choix des candidatures.....	9
14.2 - Critères de choix des offres	9
Article 15 - Négociations	10
Article 16 - Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation.....	11
Article 17 - Financement du projet sur des fonds communautaires.....	11
Article 18 - Documents à fournir par le candidat susceptible d'être retenu.....	11
Article 19 - Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché	11
Article 20 - Les modalités de recours	12
20.1 - Organe chargé des procédures de médiation	12
20.2 - Instance chargée des procédures de recours	12
20.3 - Service auprès duquel les renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction d'un recours	12
Article 21 - Renseignements complémentaires	12
Article 22 - Date d'envoi du présent avis	12

Article 1 - Pouvoir adjudicateur

1.1 - Type de pouvoir adjudicateur

Le Centre Hospitalier de Macon est l'établissement support du groupement hospitalier de territoire (GHT) Bourgogne Méridionale.

Le Centre Hospitalier de Macon est un établissement public de santé.

1.2 - Activité principale

L'activité principale du Centre Hospitalier de Mâcon est la santé.

1.3 - Coordonnées du pouvoir adjudicateur

Nom officiel Centre Hospitalier de Mâcon

Adresse postale 350 Boulevard Louis Escande

Ville Mâcon

Code postal 71018

Pays France

Point de contact Stéphanie MIGNON
Responsable Cellule Marchés
Direction des Achats et de la Logistique

Téléphone 03.85.27 52 05

Courrier électronique cellulemarches@ch-macon.fr

Adresse générale du pouvoir adjudicateur (URL)

www.ch-macon.fr

Adresse du profil d'acheteur (URL)

<https://marches-publics.gouv.fr>

Article 2 – Etablissements concernés par la consultation

Le Centre Hospitalier de Mâcon agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs Oui Non

Les établissements concernés par la présente consultation sont mentionnés en annexe 1 du cahier des clauses administratives particulières.

Article 3 - Objet de la consultation

3.1 - Intitulé de la consultation

La présente consultation a pour objet les travaux liés à la modernisation du système de sécurité incendie (SSI) du bâtiment « K » de psychiatrie du centre hospitalier de Mâcon.

3.2 - Type de marché

Le type de marché de services est un marché de travaux

3.3 - Forme du marché

L'avis implique :

Un marché public

La mise en place d'un système d'acquisition dynamique (SAD)

L'établissement d'un accord - cadre

3.4 - Décomposition en lot(s)

La présente consultation est divisée en lots Oui Non

3.4.1 - Description succincte du marché

Les travaux de modernisation du système de sécurité incendie (SSI) au niveau du bâtiment d'hospitalisation de psychiatrie adultes comprendront :

- Le remplacement des matériels centraux (ECS et CMSI)
- Selon la solution technique retenue, le remplacement éventuel de matériels périphériques (détecteurs, DM, AGS, TRE, modules déportés...)

- La reprise des câblages en fonction de la solution technique retenue à l'issue de la consultation. Cependant, les câbles des bus aller et retour des bus de détection seront remplacés par des câbles CR1 selon la norme NFS 61-970.

Ces travaux se feront en site occupé. Aussi les travaux de la nouvelle installation se feront en parallèle de l'ancien SSI :

- La détection sera fonctionnelle chaque soir soit sur l'ancienne installation soit sur le nouveau dispositif
- En cas d'alarme, le nouveau équipement de contrôle et de signalisation (ECS) indiquera via les tableaux répéteurs d'exploitation (TRE)
- Les asservissements existants (déverrouillage des issues de secours, compartimentage, non stop ascenseur, désenfumage, arrêt technique de ventilation...) fonctionneront chaque soir sur l'ancien CMSI (ou le nouvel CMSI selon l'avancement des travaux), en mode automatique
- Le remplacement des modules déportés s'effectuera bus par bus. Les asservissements basculés sur le nouveau CMSI seront opérationnels en mode automatique au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

3.4.2 - Classification CPV

Classification (CPV)	Descripteur principal	Descripteur supplémentaire
Objet principal	CPV 45312100-8 – Travaux d'installation de systèmes avertisseurs d'incendie	
	CPV 31625100-4 – Systèmes de détection d'incendie.	
	CPV 45343000-3 – Travaux d'installation de dispositifs de prévention contre les incendies.	
	CPV 31625200-5 – Systèmes d'alarme incendie	
Objet(s) supplémentaire(s)		

3.4.3 - Quantité ou étendue du marché

Les prestations que le pouvoir adjudicateur envisage de commander sont indiquées dans le bordereau des prix unitaires.

3.5 - Option(s)

La présente consultation comprend une ou plusieurs option(s) Oui Non

3.5.1 – Marchés complémentaires

En application de l'article L2122-1 du code de la commande publique, le centre hospitalier de Mâcon s'autorise à passer en cas de besoin, des marchés de prestations complémentaires conformément à l'article R2122-4 du code de la commande publique et des marchés de prestations similaires, en application de l'article R2122-7 du code de la commande publique.

3.6 - Phases

La présente consultation comprend une ou plusieurs phase(s) Oui Non

3.7 - Tranches

La présente consultation comprend une ou plusieurs tranche(s) Oui Non

3.8- Variantes

Les variantes seront prises en considération Oui Non

Article 4 - Accord sur les marchés publics

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) Oui Non

Article 6 - Durée du marché ou délai d'exécution

Durée : 8 mois y compris une période de préparation de chantier de 2 mois

A compter de l'ordre de service de démarrage des travaux émis par le maître d'ouvrage.

Article 7 - Lieu d'exécution des prestations

Les prestations prévues au marché doivent être exécutées sur le site du pouvoir adjudicateur :

Centre Hospitalier de Mâcon
Bâtiment « K » d'hospitalisation de psychiatrie adultes
350 bd Louis Escande
71018 MACON cedex

CODE NUTS FRC13

Article 8 - Conditions relatives au(x) marché(s)

8.1 - Cautionnement et garanties exigés

Le cautionnement et les garanties exigées, dans le cadre de l'exécution des prestations prévues au marché, sont définis aux articles 4.2 et 4.3 du cahier des clauses administratives particulières.

8.2 - Modalités de financement des prestations

Les prestations prévues au marché sont financées par les fonds propres (budget principal) du pouvoir adjudicateur.

8.3 - Modalités de paiement des prestations

Les prestations prévues au marché sont, conformément à la législation et/ou réglementation en vigueur, payées à 50 jours par virement administratif.

8.4 - Forme juridique du groupement

Les soumissionnaires sont autorisés à se porter candidat sous forme de groupement **solidaire** sous réserve du respect des règles relatives à la concurrence.

L'un des candidats membres de ce groupement, devra être désigné dans l'acte d'engagement comme mandataire. Le mandataire représente l'ensemble des membres vis-à-vis du pouvoir adjudicateur, et coordonne les prestations des membres du groupement.

8.5 - Autres conditions particulières

L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières Oui Non

Article 11 - Conditions de la consultation

11.1 - Type de procédure

La présente consultation est lancée sous forme d'une procédure adaptée établie en application de l'article L2123-1 et des articles R 2123-1 et suivants du code de la commande publique.

11.2 - Modalités de participation à la consultation

Les candidats ne peuvent pas présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements
- En qualité de membres de plusieurs groupements

11.3 - Visite préalable du/des sites

Les visites ne sont pas obligatoires mais fortement recommandées.

La visite des lieux aura lieu **le jeudi 27 mars 2025 à 9h**

Les candidats doivent confirmer par écrit leur participation aux visites ainsi que les noms et fonctions des personnes participant à ces visites auprès de :

Point de contact Centre Hospitalier de Mâcon
 Direction du Plan, des Travaux et des Services Techniques
 Tél : 03 85 27 50 77

Email dptst@ch-macon.fr

11.4 - Date limite d'obtention et/ou d'accès aux documents de la consultation

La date limite pour la réception des demandes de documents ou pour l'accès aux documents est fixée au vendredi 11 avril 2025 à 12 heures¹.

11.5 - Date limite de réception des plis

La date limite pour la réception des plis est fixée au **vendredi 18 avril 2025** - 12 heures³.

11.6 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 90 jours calendaires à compter de la date limite de réception des plis.

11.7 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend :

- 1_1 L'acte d'engagement
- 1_2 Le cahier des clauses administratives particulières
- 1_3_Le cahier des clauses techniques particulières
- 1_4_ La DPGF
- 1_5_Le présent règlement de consultation
- 1_6_ La fiche fournisseur
- 1_7_ le cahier des charges fonctionnel, CCF SSI CH Mâcon Bâtiment K PSY DCE du 16 09 2024
- 1_8 DOE 2005 Synoptique détection incendie
- 1_9 DOE 2005 Synoptique asservissements incendie
- 1_10 DOE 2005 Distribution incendie sous-sol
- 1_11 DOE 2005 Distribution incendie Aile A
- 1_12 DOE 2005 Distribution incendie Aile B
- 1_13 DOE 2005 Distribution incendie Aile C
- 1_14 DOE 2005 Distribution incendie Aile D
- 1_15 DOE 2005 Distribution incendie étage
- 1_16_Cadre du mémoire technique

Le dossier de consultation est remis gratuitement à chaque candidat qui en formule la demande :

Par courriel, auprès de :

Nom officiel Centre Hospitalier de Mâcon

Point de contact - Responsable Cellule Marchés
 Direction des Achats et de la Logistique

Courrier électronique cellulemarches@ch-macon.fr

Par téléchargement, auprès du :

Profil acheteur <https://marches-publics.gouv.fr>

Afin de pouvoir lire les documents électroniques mis à disposition par le pouvoir adjudicateur, les candidats doivent disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants :

.pdf .xls .doc .ppt .zip .jpeg .dwg .html

¹ Dates et heures légales de la France métropolitaine

Article 12 - Modalités de remise des plis

12.1 - Transmission des plis matérialisés

Ce mode de transmission n'est pas autorisé.

12.2 - Transmission des plis dématérialisés

Le candidat doit transmettre son dossier, comprenant sa candidature et son offre, sous les formats suivants :

.pdf .xls .doc .ppt .zip .jpeg .dwg .html

Le candidat doit obligatoirement utiliser ces formats afin que le pouvoir adjudicateur puisse les analyser sous peine de rendre sa candidature et/ou son offre irrégulière(s). Le candidat ne peut prétendre à une quelconque indemnisation.

Tous les documents devant comporter une signature en original, doivent être signés par le candidat au moyen d'un certificat de signature électronique qui garantit l'identification du soumissionnaire. Les catégories de certificats de signature utilisés pour signer électroniquement les documents doivent être d'une part conformes au référentiel général d'interopérabilité et au référentiel général de sécurité, et d'autre part référencées sur la liste établie par la commission européenne et/ou par le ministère chargé de la réforme de l'Etat. Les candidats qui utilisent un autre moyen pour signer électroniquement leurs documents, doivent fournir au pouvoir adjudicateur les logiciels nécessaires à leur consultation.

Le candidat doit déposer son dossier par voie dématérialisée sur la plateforme suivante :

Profil acheteur : <https://marches-publics.gouv.fr>

Aucune autre forme de transmission dématérialisée (courriel,...) n'est acceptée.

Si un problème technique survient sur la plateforme du profil acheteur cité ci-dessus, dans les 12 heures avant la date limite de remise des offres, les candidats doivent en avvertir dans les plus brefs délais le pouvoir adjudicateur, à l'adresse électronique, cellulemarches@ch-macon.fr, afin de connaître les dispositions à suivre pour le dépôt de leur offre.

Cette dernière sera déclarée dans un 1^{er} temps, irrégulière en raison du non respect des modalités de dépôt des offres sur la plateforme, <https://marches-publics.gouv.fr>, dans l'attente d'une part de l'attestation de défaillance de la plateforme de dématérialisation et d'autre part de l'étude juridique de régularisation ou non de l'offre par le pouvoir adjudicateur.

L'accès à la plateforme et le recours à la signature électronique sont à la charge du candidat.

Il appartient au candidat de tenir compte, lors de la transmission de son dossier, de la durée du téléchargement qui est fonction du débit d'accès internet dont il dispose et de la taille des documents qu'il souhaite transmettre.

A l'appui de la transmission de son dossier par voie dématérialisée, le candidat peut également adresser au pouvoir adjudicateur une copie de sauvegarde sur support papier et/ou sur support physique électroniques (cd, dvd, clé usb,...). Cette copie de sauvegarde doit impérativement être placée dans un pli cacheté sur lequel est apposé le tampon de la société (nom et adresse) portant la mention suivante :

**TRAVAUX DE MODERNISATION DU SYSTEME DE SECURITE INCENDIE (SSI) DU BATIMENT « K » DE
PSYCHIATRIE DU CENTRE HOSPITALIER DE MACON
COPIE DE SAUVEGARDE SUR SUPPORT PAPIER
CONSULTATION 2025PA45005 - NE PAS OUVRIR**

Les copies de sauvegarde doivent être remises contre récépissé ou par pli recommandé avec avis de réception postal à l'adresse suivante :

Nom officiel Centre Hospitalier de Mâcon

Point de contact Stéphanie Mignon
 Responsable Cellule Marchés
Adresse postale 350 Boulevard Louis Escande
Ville Mâcon
Code postal 71018
Pays France

Les dossiers électroniques qui sont réceptionnés postérieurement à la date et l'heure définies à l'article 11.5 du présent règlement de consultation et/ou qui n'ont pas pu être ouverts et/ou dans lesquels un programme

informatique malveillant a été détecté par le pouvoir adjudicateur et dont les copies de sauvegarde sur support papier sont réceptionnés postérieurement à la date et l'heure définies à l'article 11.5 du présent règlement de consultation et/ou sont transmis sous enveloppe non cachetés, ne sont pas ouverts. Dans ce cas, les dossiers électroniques font l'objet d'un archivage de sécurité et les copies de sauvegarde sur support papier sont retournées aux candidats.

12.3 - Contenu du pli

Le dossier à remettre par les candidats comprendra les pièces suivantes :

12.3.1 au niveau de la candidature :

La candidature du soumissionnaire comprend :

- **La lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1** version avril 2019 ou équivalent) complétée, datée et signée en original par le candidat ou l'ensemble des membres du groupement en cas de cotraitance
- **Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat** ou l'ensemble des membres du groupement en cas de cotraitance (DC1 version avril 2019 ou équivalent)
- **La déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (DC2** version avril 2019 ou équivalent) complétée en original par le candidat ou l'ensemble des membres du groupement en cas de cotraitance

Si le candidat est objectivement dans l'impossibilité de produire, pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques financières, l'un des renseignements ou documents demandés dans le DC2, il peut prouver ses capacités par tout autre document permettant d'en attester de manière équivalente.

- **La déclaration de sous-traitance** : Pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat ou l'ensemble des membres du groupement en cas de cotraitance doivent fournir la déclaration de sous-traitance (DC4 version avril 2019 ou équivalent) complétée en original.
- **La fiche de renseignement fournisseur** dûment complétée
- **les attestations d'assurance responsabilité civile professionnelle et de garantie décennale** en cours de validité
- **un extrait KBIS datant de moins de 3 mois**

12.3.2 au niveau de l'offre

L'offre du candidat comprend :

- **L'acte d'engagement** daté, revêtu du cachet de l'entreprise², et signé par le représentant habilité à engager le/les candidat(s) signataire(s) du marché

Le candidat doit obligatoirement utiliser l'acte d'engagement joint au dossier de consultation

- **La DPGF** signée et tamponnée à l'aide du cachet de l'entreprise. Le candidat doit obligatoirement présenter son offre sur la DPGF jointe au dossier de consultation
- **Un relevé d'identité bancaire ou postal**
- **Le cadre du mémoire technique** comportant l'ensemble des éléments listés ci-dessous :
 - le matériel proposé
 - le mode opératoire pour des travaux en site occupé et spécifique lié aux pathologies des patients pris en charge dans le bâtiment d'hospitalisation de psychiatrie adultes
 - le planning détaillé et les modalités de respect des délais
 - le respect de l'environnement (performance en matière de gestion des déchets...) et démarche RSE
 - 5 références de travaux similaires, en terme de budget, de types de travaux (remplacement SSI en site hospitalier), travaux réalisés en site occupé délais et complexité pour des travaux exécutés au cours des cinq

² Le cachet de l'entreprise est obligatoire dans les plis matérialisés
Le cachet de l'entreprise n'est pas obligatoire dans les plis dématérialisés

dernières années. Pour chaque opération, il est demandé de préciser le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux, le maître d'ouvrage, appuyée d'attestations de bonne exécution chaque fois que possible

Cette offre peut être complétée par tout autre document permettant de faciliter la compréhension de la proposition du candidat.

Le pouvoir adjudicateur peut demander au candidat des précisions, des compléments ou des justifications sur son/ses offre(s).

Le candidat ayant transmis une candidature et/ou offre dématérialisée ou des supports physiques électroniques devant comporter une signature en original doivent joindre gratuitement le mode d'emploi permettant de procéder aux vérifications nécessaires du certificat de signature électronique (validité de signature et le cas échéant l'adresse du site internet du référencement du prestataire par le pays d'établissement ou à défaut les données publiques relatives au certificat du signataire, qui doit comporter au moins la liste de révocation et le certificat du prestataire de services de certification électronique émetteur).

L'ensemble du dossier de consultation doit être signé par la personne habilitée à engager le candidat.

12.4 - Modalités d'ouverture des plis

L'ouverture des plis est fixée au vendredi 18 avril 2025 à 14 heures¹.

Le lieu d'ouverture des plis est :

Centre Hospitalier de Mâcon
Direction des Achats et de la Logistique
350 Boulevard Louis Escande
71018 MACON CEDEX

Personnes autorisées à assister à l'ouverture des offres Oui Non

Article 13 - Modification du dossier de consultation

Les candidats ne peuvent en aucune manière apporter de modifications au cahier des charges.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard 10 jours calendaires avant la date limite de réception des plis, des modifications au dossier de consultation. Les candidats devront répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des plis est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Article 14 - Ouverture du pli et jugement des offres

14.1 - Critères de choix des candidatures

Sont éliminées les candidatures qui

- Ne sont pas recevables en application des articles L2141-1 à L2141-6 du code de la commande publique.
- Ne présentent pas des capacités professionnelles, techniques et financières suffisantes

Les capacités professionnelles, techniques et financières sont appréciées sur la base des documents demandés à l'appui de la candidature.

14.2 - Critères de choix des offres

Sont éliminées les offres qui :

- Sont inappropriées, irrégulières ou inacceptables
- Sont anormalement basses

L'offre économiquement la plus avantageuse est, conformément aux articles L2152-7 et R 2152-7 du code de la commande publique, choisie en fonction des critères suivants:

- **Valeur Technique (40%) :**

La valeur technique de l'offre est notée sur 10 points avec un coefficient de pondération de 40%.

Elle est appréciée sur la base du mémoire technique joint par les candidats dans leur offre et présentant la pertinence de la méthodologie proposée et des moyens affectés pour réaliser la prestation

Les sous-critères d'appréciation de la valeur technique sont :

- le matériel proposé sur la base notamment des fiches techniques jointes à l'offre (ce sous-critère est noté sur 10 : la note sur 10 se verra appliquer un coefficient de 25 %)
- le mode opératoire des travaux en site occupé et dans un bâtiment d'hospitalisation de psychiatrie adultes (ce sous-critère est noté sur 10 : la note sur 10 se verra appliquer un coefficient de 25 %)
- le planning détaillé et le respect des délais (ce sous-critère est noté sur 10 : la note sur 10 se verra appliquer un coefficient de 25%)
- le respect de l'environnement (dont la performance en matière de gestion des déchets) et la démarche RSE (ce sous-critère est noté sur 10 : la note sur 10 se verra appliquer un coefficient de 15%)
- 5 références de travaux similaires, en terme de budget, de types de travaux (remplacement SSI en site hospitalier), travaux réalisés en site occupé délais et complexité pour des travaux exécutés au cours des cinq dernières années. Pour chaque opération, il est demandé de préciser le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux, le maître d'ouvrage, appuyée d'attestations de bonne exécution chaque fois que possible RSE (ce sous-critère est noté sur 10 : la note sur 10 se verra appliquer un coefficient de 10%)

- **Prix (60 % de la note)**

L'offre est notée sur 10 points avec un coefficient de pondération de 60%.

Les sous-critères d'appréciation du prix sont :

- Le montant de l'offre pour les travaux : l'offre dont le montant est le moins élevé, obtient la note maximale (10). Les autres notes sont déterminées en appliquant la formule suivante : $10 \times (OFB/OFn)$ où OFB est l'offre dont le montant est le moins élevé et l'OFn est l'offre considérée. Ce sous critère est noté sur 10 et se verra appliquer un coefficient de 70%
- La cohérence des prix unitaires : appréciation du niveau de précision et de la cohérence des prix unitaires précisés dans la DPGF au regard des descriptifs techniques (CCTP, plans...). Ce sous critère est noté sur 10 et se verra appliquer un coefficient de 10%
- La prestation optionnelle relative au montant de l'offre pour la maintenance SSI : : l'offre dont le montant est le moins élevé, obtient la note maximale (10). Les autres notes sont déterminées en appliquant la formule suivante : $10 \times (OFB/OFn)$ où OFB est l'offre dont le montant est le moins élevé et l'OFn est l'offre considérée Ce sous critère est noté sur 10 et se verra appliquer un coefficient de 20%

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition, ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, ce dernier sera invité par le maître d'ouvrage à confirmer l'offre rectifiée. En cas de refus, son offre sera éliminée et considérée comme non cohérente.

La note finale sera obtenue en additionnant la note pondérée obtenue au niveau d'une part du prix et d'autre part de la valeur technique.

Article 15 - Négociations

Dans le cadre de la présente consultation, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier, sans en être tenu, s'il décide effectivement de négocier après la remise des offres, d'en informer l'ensemble des candidats. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre. Il est précisé qu'au vu des offres reçues, le pouvoir adjudicateur pourra attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

Les offres inappropriées seront éliminées.

Les offres irrégulières ou inacceptables pourront faire l'objet d'un cycle de négociations spécifique afin de lever les irrégularités constatées dans l'offre.

Suite à ce premier cycle de négociations, à l'issue d'une première analyse des offres effectuées au regard des critères de choix mentionnés ci-avant, le pouvoir adjudicateur retiendra les trois propositions les mieux classées, si le nombre d'offres reçues est suffisant.

Les négociations s'ouvriront avec les sociétés ainsi retenues. Elles seront menées par écrit (courriel, courrier...) ou pourront donner lieu à un ou plusieurs rendez-vous de négociations. Dans ce dernier cas, une convocation sera adressée, au minimum 72h avant la date de réunion retenue, au candidat invité à négocier. En l'absence du candidat à cette réunion, l'offre initiale sera retenue pour le classement des offres.

Article 16 - Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation

La langue pouvant être utilisée dans l'offre ou la demande de participation est le français (FR).

Article 17 - Financement du projet sur des fonds communautaires

Le marché s'inscrit dans un projet / programme financé par des fonds communautaires Oui Non

Article 18 - Documents à fournir par le candidat susceptible d'être retenu

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les éléments suivants :

→ Les pièces visées aux articles R2143-7, R2143-8 et R2143-9 du Code de la Commande Publique à savoir notamment :

- Les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents, dans les cas où ceux-ci ne peuvent être récupérés automatiquement par le département, conformément aux dispositions de l'article 113-14 du Code des Relations entre le Public et l'Administration
- Les pièces prévues aux articles R.1263-12, D.8222-5 ou D.8222-7 et D.8254.2 à D.8254-5 du code du travail
- Un certificat attestant de la régularité de la situation de l'employeur au regard de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, délivré par l'association de gestion du fonds de développement pour l'insertion professionnelle des handicapés
- Le jugement de redressement judiciaire le cas échéant.

Selon les pièces déjà transmises par le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché et toujours en cours de validité, l'acheteur ne sollicitera le candidat que pour les pièces manquantes.

Si le candidat a présenté des sous-traitants dans son offre, il devra, dans le même délai, produire ces mêmes pièces relatives à chacun des sous-traitants.

→ L'attestation d'assurance responsabilité civile et/ou décennale

L'attributaire déposera ses attestations sur la plateforme en ligne sécurisée mise à disposition gratuitement à l'adresse suivante : <https://declarants.e-attestations.com>

Il pourra toutefois, les adresser au pouvoir adjudicateur, mais il devra privilégier le dépôt sur la plateforme e-Attestations. Les documents visés ci-dessus établis par des organismes étrangers sont rédigés en langue française ou accompagnés d'une traduction en français.

Si l'attribution a lieu l'année suivant celle pendant laquelle le candidat attributaire a remis l'attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle, celle-ci sera à remettre dans le même délai.

Le soumissionnaire retenu dispose d'un délai de 5 jours calendaires à compter du courrier l'informant de l'attribution du marché ou d'un ou plusieurs lots du marché pour fournir l'ensemble de ces pièces. Faute de quoi son offre est rejetée et sa candidature éliminée, conformément aux articles R 2152-1, R 2152-2 et L 2152-1 à L 2152-4 du Code de la commande publique.

Afin de répondre à cette obligation, le candidat établi dans un Etat autre que la France produit un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, ce document peut être remplacé par une déclaration solennelle faite par le candidat devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays. Dans ce cas, les documents fournis doivent être rédigés en langue française ou bien accompagnés d'une traduction en langue française certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

Article 19 - Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché

Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché Oui Non

Article 20 - Les modalités de recours

20.1 - Organe chargé des procédures de médiation

L'organe chargé des procédures de médiation est :

Nom officiel	Comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics
Personne référente	Mme Anita AUBIN
Adresse postale	1 Boulevard Vivier merle
Ville	Lyon Cedex 03
Code postal	69443
Pays	France
Téléphone	04.26.99.28.33

Courrier électronique ara.ccira@direccte.gouv.fr

20.2 - Instance chargée des procédures de recours

L'organe chargé des procédures de médiation est :

Nom officiel Comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics

Adresse postale 3 rue de la Charité
Ville Lyon Cedex 02
Code postal 69268
Pays France
Téléphone 04 72 77 21 30

Courrier électronique ccira.lyon.cijap@dgfip.finances.gouv.fr

20.3 - Service auprès duquel les renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction d'un recours

Le service auprès duquel les renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction d'un recours est :

Nom officiel	Tribunal administratif de Dijon
Adresse postale	22 rue Assas
Ville	Dijon
Code postal	21000
Pays	France
Téléphone	03.80.73.91.00
Fax	03.80.73.39.89

Courrier électronique greffe.ta-dijon@juradm.fr
Adresse internet (URL) www.dijon.tribunal-administratif.fr

Article 21 - Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur sont nécessaires au cours de l'étude du dossier de l'accord-cadre, les candidats doivent faire parvenir au plus tard le vendredi 4 avril 2025 à 18 heures, une demande adressées via la plateforme (<https://www.marches-publics.gouv.fr>).

Article 22 - Date d'envoi du présent avis

Le présent avis a été envoyé au BOAMP le

1	4	/	0	3	/	2	0	2	5
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---